

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 OCTOBRE 1987

DELIBERATION N° 5

OPERATIONS D'ACQUISITIONS APPROUVEES

Le Directeur du Conservatoire est autorisé à signer les actes authentiques après négociation amiable, à notifier les décisions de préemption, à diligenter les procédures d'expropriation en vue de réaliser les acquisitions foncières correspondant aux opérations énumérées ci-après.

Les superficies sont données à titre indicatif et l'autorisation reste valable pour une variation de surface de plus ou moins 10 %. Le Président du Conseil d'Administration a pouvoir pour apprécier les modifications plus importantes.

Les prix indiqués n'ont qu'une valeur indicative et le Directeur est autorisé à signer dans la limite des prix qui sont fixés par le Service des Domaines.

	SURFACES (Ha)	COUT (MF)
1 - <u>MANCHE - MER DU NORD</u>		
- Pas d'opération nouvelle proposée.		
II - <u>ATLANTIQUE</u>		
FINISTERE		
1 - Trez ar Goarem - ESQUIBIEN	70	2.1
LANDES		
2 - Pointe de Cap Breton - CAP BRETON	200	Estim. Domaine
III - <u>MEDITERRANEE</u>		
AUDE		
3 - Le Grand Castelou II (Bages-Sigean)	83	3.5
NARBONNE		
4 - L'Oustalet - St Pierre la Garrigue	67	0.62
FLEURY D'AUDE		
BOUCHES DU RHONE		
5 - L'Etourneau - ARLES	450	9.9
VAR		
6 - Etang de Villepey - FREJUS	2	3.0
Accord sous réserve d'une participation financière significative de la commune ou d'un autre partenaire.		

2. Débats

2 0 Accueil des nouveaux membres

	SURFACE (Ha)	COÛT (MF)
<u>IV - CORSE</u>		
CORSE DU SUD		
7 - Pointe de Molendini - CARGESE	9	0.18
8 - Spelunca - CARGESE	2.15	0.27
<u>V - LACS</u>		
9 - Domaine de Huches - EXCENEVEX	3.84	
Participation financière maximale du Conservatoire		3
<u>VI - ANTILLE - GUYANE</u>		
- Pas d'opération nouvelle proposée		
<u>VII - OCEAN INDIEN</u>		
REUNION		
10 - Trois Bassins	0.86	0.01
11 - Bois Blanc	0.12	0.03